

Le 12 mai 2000, TF1 aurait dû diffuser, dans *Sans aucun doute*, un reportage sur une arnaque colossale liée à la guerre du Golfe. Sous la pression, la chaîne a reculé. *Entrevue* diffuse le sujet censuré...



SANS AUCUN DOUTE REPORTAGE CENSURÉ AFFAIRE ÉTOUFFÉE



A. Apletiner

Le 12 mai 2000, sous la pression de TF1, *Sans aucun doute* censure une enquête sur Joseph Ferraye, un inventeur qui, depuis dix ans, est au cœur d'une affaire gigantesque. En mai 1991, il dépose à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) un brevet pour protéger son système d'extinction et de blocage des puits de

pétrole. Ce procédé révolutionnaire doit permettre d'éteindre, en quelques mois – contre plusieurs années selon les spécialistes américains – les puits koweïtiens incendiés par les Irakiens pendant la guerre du Golfe. Ferraye propose sa technique au Koweït pour 22 milliards de dollars. Mais son intrusion sur ce marché colossal pourrait faire perdre beaucoup d'argent à d'importantes entreprises... Après bien des dé-

marches, il comprend que son système fonctionne déjà... sans lui ! Une fois réunies les preuves de ce pillage, il dépose trois plaintes au parquet de Nice. Classées ! Et Ferraye n'est pas au bout de ses peines, car l'affaire n'en finit pas de révéler des individus troubles, des machinations, des transferts de fonds, etc. *Entrevue* s'est procuré le reportage jamais diffusé et relance le débat... ▶

SANS AUCUN DOUTE LE REPORTAGE CENSURE

en différé, cette séquence a été coupée au montage !



CENSURE



2. Le reportage. Joseph Ferraye : « Je suis l'inventeur des systèmes d'extinction et de blocage des puits qui ont été utilisés au Koweït en 1991. »

Voix off : « Une révélation surprenante, appuyée par des dizaines de kilos de documents édifiants, sur une affaire qui représenterait des milliards de dollars. »

3. Le contact. Christian Basano (associé de Ferraye) : « Nous sommes rentrés en contact avec le Koweït, ils étaient intéressés par nos procédés. Ils nous ont demandé d'envoyer un devis, ce que j'ai fait le jour même, le 14 juin 1991. J'ai envoyé un devis de 22 milliards de dollars. »

4. Le rendez-vous. Voix off : « Trois semaines plus tard, le contact se matérialise par un rendez-vous avec un général koweïtien, dans un grand hôtel niçois. (...) »

Voix off : « Le 28 juillet, intervient le premier élément troublant de cette affaire... »

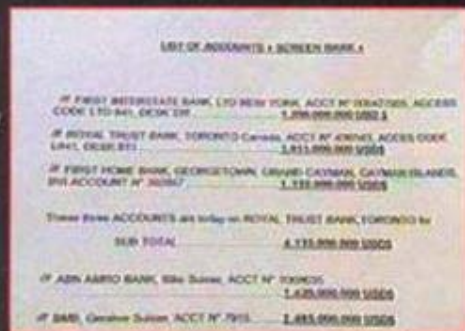


6. La surprise. Christian Basano : « L'ambassadeur de France était très énervé, il nous a dit texto : "Vous n'avez rien à faire ici! Depuis le mois de mars, je défends les intérêts de deux autres sociétés françaises, c'est mon affaire!" »

7. Le vol. Voix off : « Quelques jours plus tard, ils apprennent qu'un procédé proche de celui de Ferraye est en fonction depuis quelques semaines. »

Christian Basano : « L'idée de Ferraye était dans la nature et avait sûrement été utilisée... »

8. La protection. Voix off : « Pourtant, Ferraye a pris toutes les précautions nécessaires, puisqu'il a déposé son brevet à l'INPI. Pour parer à toute éventualité, Joseph obtient même une protection internationale auprès de l'OMPI (l'INPI mondial, ndr). »



Je précise que nous instrumentons des actes de droit français.

toutes ces conventions datant de novembre 1991 ont été détruites à la demande de M. FERRAYE et ont été à ce qui avait été convenu le 24 janvier 1992.

elles ont été annulées parce que remplacées par de nouvelles. En effet, la procédure utilisée est lourde et les fonds avaient été bloqués à la demande de M. FERRAYE selon ce que j'ai appris. Je tiens à préciser que les textes de tous ces conventions, procurations et virements bancaires ont été dressés selon les instructions des avocats français en France.



10. L'enquête. Joseph Ferraye : « En octobre 91, j'ai contacté le bureau d'investigation international. Normalement, ils identifient des comptes bancaires quand il y a une escroquerie de ce genre-là. »

Voix off : « Ce cabinet identifie toute une série de comptes dans le monde, le Koweït a donc bien payé. »

11. Le blocage. Voix off : « Des sommes colossales auraient été transférées au nom de Christian Basano sans qu'il le sache. Mais la DEA, organisme d'état américain chargé de surveiller les transactions douteuses, a tout bloqué, comme l'atteste cette déposition faite à la police genevoise. »

12. Le bilan. Voix off : « Pour trouver une issue, une réunion extraordinaire est organisée les 16 et 23 novembre 1995, à Genève, chez un notaire. »

Joseph Ferraye : « Mes adversaires y ont signé des conventions pour me verser tous mes droits. (...) »

Voix off : « Joseph Ferraye n'a toujours rien reçu. »



L'avocat de la victime :

“Sans aucun doute aurait subi des pressions pour ne pas diffuser ce reportage.”

Maitre Collard, avocat de Joseph Ferraye, était présent sur le plateau de *Sans aucun doute* pour défendre son client. Il s'explique sur « l'escroquerie du siècle »...



Entrevue : Sans aucun doute vous a-t-elle prévenu de l'arrêt ?

Maitre Gilbert Collard (avocat de Joseph Ferraye) : Oui, TF1 m'a contacté pour me prévenir de la non-diffusion du reportage. La chaîne m'a opposé plusieurs raisons : un risque de procès, une volonté d'affiner l'enquête... Enfin, *Sans aucun doute* aurait subi des pressions pour ne pas diffuser ce reportage. Des menaces auraient été exprimées à l'encontre de plusieurs personnes qui avaient participé à l'enquête...

Des raisons qui ont étouffé cette affaire ?

On aurait pu faire une diffusion restreinte en enlevant des éléments sujets à polémiques.

“Ce serait la plus grosse escroquerie du siècle sur fond de politique et de guerre du Golfe !”

De fait, l'émission était de nature à provoquer des réactions judiciaires.

Quel était votre sentiment sur cette affaire ?

Ce serait la plus grosse escroquerie du siècle sur fond de politique et de guerre du Golfe !

Vous avez attaqué l'État ?

Oui, Joseph Ferraye m'a demandé de me charger de son affaire

pour un aspect fondamental, qui est le diagnostic d'un psychiatre.

Expliquez-vous...

Après sa plainte pour escroquerie déposée au tribunal de Nice, Joseph Ferraye a été diagnostiqué comme fou par un psychiatre qu'il n'a jamais vu ! Acte pour lequel il y a un procès contre l'État en responsabilité. Cette pièce est essentielle, puisque c'est à la suite de cette expertise psychiatrique ordonnée par le juge Renard, que l'affaire a été classée, à l'époque, par un non-lieu, confirmé par la chambre d'accusation...

Aujourd'hui, où en est l'affaire Ferraye ?

L'affaire est en cours, elle va se plaider très

bientôt. Le psychiatre a été sanctionné par son conseil de l'ordre, il a eu un blâme, ce qui est peu de chose. Par contre, On n'aurait pu, sans risque, débattre à *Sans aucun doute* des conditions dans lesquelles cette expertise avait été ordonnée. Je pense que c'est cet élément qui a arrêté TF1. Il y a eu beaucoup d'émissions sur le fonctionnement de la justice à Nice, mais les médias n'ont jamais parlé de cette affaire-là, et ça, je ne le comprends pas!

LES Puits de pétrole rapidement éteints

En 1991, à la fin de la guerre du Golfe, les troupes irakiennes ont quitté le Koweït en laissant derrière elles des puits de pétrole en feu. À l'époque, on parle de plusieurs centaines de puits, dont l'extinction devrait prendre des années, selon la méthode Rod Ha-

der, un spécialiste américain. Et encore, cette technique ne permet pas de réutiliser les puits après extinction. Or, finalement, l'opération mettra moins de huit mois au total. Partout dans le monde, la presse s'est fait l'écho de cette réussite inattendue, qui réjouit autant qu'elle surprend... Mais pas tout le monde !

Tournée



1. En plateau. Julien Courbet : « Nous allons du côté du Koweït, où un homme met au point, en 1991, un brevet qui permet d'éteindre rapidement les puits de pétrole et de les réutiliser ensuite. Ce brevet vaut des milliards de dollars. Stupéfaction, il s'aperçoit qu'on lui a volé ! »



5. Le voyage. Christian Basano : « Nous recevons chacun un visa et un billet pour le Koweït. Seul Ferraye, le principal intéressé, ne reçoit rien. *Voix off* : « Arrivés à destination, c'est là qu'intervient le deuxième élément troublant. »



9. Les plaintes. Joseph Ferraye : « Avec les preuves de l'utilisation de mes systèmes, j'ai déposé une plainte au parquet de Nice, classée en "non lieu", une 2^e classée avec "refus d'informer" et une 3^e avec un rapport d'un psychiatre de Nice que je n'ai jamais vu, me déclarant "fou furieux et dangereux". »